

BANQUE ZITOUNA

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire tenue en date 14 décembre 2015.

PREMIERE RESOLUTION: Autorisation de l'émission de titres participatifs

Au vu du Rapport du Conseil d'Administration en date du 19.11.2015, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission de titres participatifs à hauteur de 120 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du CSC.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission de titres participatifs

L'Assemblée Générale Ordinaire, au vu du Rapport du Conseil d'Administration du 19.11.2015, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission des titres participatifs dans la limite de 120 millions de Dinars en une ou plusieurs fois et d'en arrêter les conditions et les modalités d'émission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au Président Directeur Général de la Banque ou à son mandataire pour accomplir toutes les formalités légales et administratives requises relatives au présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.